

# BILAN DE LA MISSION DE CONSEIL

—  
Mission décidée au titre de l'article L 121-1 du Code de  
l'Environnement

Évaluation quantitative d'impact sur la  
santé de la pollution de l'air (EQIS – PA)  
à Marseille

14 mai 2024

Bilan intermédiaire

Marc Papinutti

Juliette ROHDE



## La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent bilan est rédigé par les garante.e.s de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 14 mai sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseils.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

### Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

## Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

### Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

Ville de Marseille

### Objet de la demande de conseil

Émettre un avis méthodologique et des recommandations permettant d'intégrer les citoyens dans l'écosystème du projet d'étude EQIS-PA (Évaluations Quantitatives d'Impact sur la Santé de la Pollution de l'Air) et dans la réflexion autour des scénarios d'amélioration de la qualité de l'air sur Marseille. Garantir la transparence et le caractère participatif de la conduite de cette étude.

### Décision de la CNDP

En réponse à la demande de la Ville, lors de la séance du 10 janvier 2024, la CNDP a désigné M. Marc PAPINUTTI et Mme. Juliette ROHDE garant.e.s de cette mission d'appui et de conseil méthodologique.

### Objectifs du projet pour lequel on sollicite une mission de conseil

L'EQIS-PA est une méthodologie initialement développée par l'OMS<sup>1</sup> et qui permet d'estimer les bénéfices pouvant être obtenus pour la santé des populations en fonction de différents scénarios d'amélioration de la qualité de l'air. C'est un outil d'aide à la décision, de planification des mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'air et de sensibilisation sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé.

### Coût

Le budget de l'EQIS-PA s'élève à 100 000€ pour lequel la Ville bénéficie d'un financement dans le cadre de l'appel à projets aact-air de l'ADEME dont elle est lauréate pour l'édition 2023 avec 8 autres collectivités locales.

### Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

- Recommandation n°1 : mettre en place un parcours d'information et de formation du grand public, se terminant par une réunion publique de rendu de l'étude
- Recommandation n°2 : travailler les scénarios de l'EQIS avec les acteurs associatifs
- Recommandation n°3 : préfigurer une instance pérenne de dialogue territorial et scientifique sur la santé environnementale
- Recommandation n°4 : un panel d'étudiant.e.s pour un temps fort d'interpellation sur la base des résultats de l'EQIS

---

<sup>1</sup> Organisation Mondiale de Santé

## 1. Périmètre et déroulement de la mission

### 1.1. L'objet de l'étude « EQIS-PA » et de la concertation envisagée par la Ville de Marseille

L'EQIS-PA est une méthodologie initialement développée par l'OMS et qui permet d'estimer les bénéfices pouvant être obtenus pour la santé des populations en fonction de différents scénarios d'amélioration de la qualité de l'air.

La conduite de cette étude se déroule en plusieurs étapes, détaillées par Santé Publique France dans son « Guide pour la réalisation d'une EQIS-PA »<sup>2</sup>

Les données sur la qualité de l'air sont fournies par Atmosud (via huit stations de mesure dans Marseille et alentours immédiats : Jean Moulin, L2 Kaddouz, Longchamps, Place Verneuil, Rabatau, Saint Louis, Saint Menet, Penne sur Huveaune). Ces stations permettent de mesurer les polluants suivants : PM2.5, PM10, carbone suie, carbone biomasse, dioxyde d'azote et microparticules, mais pas d'identifier la source directe de l'émission. Elles pourraient être complétées par des capteurs citoyens aux règles moins normées. Les données de santé sont fournies par l'ARS/ORS PACA.

Les résultats obtenus à l'issue d'une telle étude permettent, pour plusieurs scénarios évalués (par exemple : limitations du trafic routier et maritime, modernisation des équipements de chauffage...) d'associer des impacts positifs sur le plan sanitaire (par exemple : nombre d'hospitalisations en moins ou mois d'espérance de vie en plus...)

À travers cette Évaluation Quantitative des Impacts Sanitaires de la Pollution Atmosphérique (EQIS-PA), la Ville de Marseille entend non seulement produire des données fiables sur les impacts sanitaires évitables de la pollution atmosphérique, mais aussi sensibiliser la population aux conséquences de cette pollution, mettre en avant les mesures pouvant être prises pour en limiter les impacts et « *porter auprès des acteurs et autorités décisionnaires (Etat, Métropole, Région, Grand Port Maritime de Marseille, etc.) les demandes de modification légales et/ou opérationnelles sur le territoire, concernant les différentes sources de pollutions.* »<sup>3</sup>

Une des étapes de la réalisation d'une EQIS-PA est d'identifier les scénarios (limitations du trafic routier et maritime, modernisation des équipements de chauffage...) pour lesquels des traductions en impact sanitaire sont souhaités. Au stade de la saisine, c'est au sein de cette étape d'identification des scénarios que la Ville a imaginé intégrer une dimension participative.

### 1.2. Les objectifs de la mission de conseil de la CNDP

Les objectifs de la mission de conseil sont précisés dans une lettre de mission adressée aux garant.e.s par la vice-présidente de la CNDP, et publiée sur le site de la CNDP :

---

<sup>2</sup> Corso M, Lagarrigue R, Medina S. Pollution atmosphérique. Guide pour la réalisation d'une évaluation quantitative des impacts sur la santé (EQIS). Santé Publique France, 2019 : 92p.

<sup>3</sup> Rapport de développement durable, édition 2023, Ville de Marseille, p.51

Ils sont rappelés ici brièvement :

- Produire un avis à caractère méthodologique sur le ou les dispositifs participatifs à mettre en place par la Ville
- S'assurer de la qualité de l'information donnée au public et que tous les publics puissent émettre leurs observations
- S'assurer que la participation du public est bien connectée à une décision et que les décisionnaires s'engagent à la prendre en considération
- Émettre un avis sur la mise en œuvre du processus participatif
- Formuler des recommandations sur la manière dont le maître d'ouvrage (Ville de Marseille) devra informer le public des enseignements qu'il tire de la participation

### 1.3. Déroulement de la mission

Dans sa décision du 10 janvier 2024, la CNDP a précisé que deux avis seraient émis de la part des garant.e.s :

- Un avis méthodologique sur le cadre et les préconisations initiales de la concertation du public
- Dans un second temps, un avis sur la mise en œuvre effective de la participation citoyenne

**Le présent bilan a vocation à établir le premier de ces deux avis.**

Les recommandations qui y sont formulées s'appuient sur les principes et valeurs de la CNDP, ainsi que sur une étude de contexte qui s'est structurée autour de trois exercices :

1. une étude documentaire (cahier des charges pour la réalisation de l'EQIS, guide de Santé Publique France pour la mise en œuvre d'une EQIS, résultats d'EQIS réalisées sur d'autres territoires, bilans de concertations réalisées sur des territoires voisins ou des sujets connexes...)
2. une veille presse et web pour s'appropriier le contexte local, cerner la notoriété des enjeux et leur représentation dans le champ médiatique
3. une série d'entretiens dont la liste est précisée en annexe.

La phase de préparation de ce bilan a également été nourrie par le retour d'expérience de la ville de Rennes et Rennes Métropole et bien sûr d'échanges réguliers avec la Direction de la transition écologique et des environnements de vie qui sont à l'initiative de la saisine de la CNDP, ainsi que par l'atelier de réflexion sur les scénarios à destination des élu.e.s qui s'est tenu le 21 mars 2024 à Marseille.

## 1. Principaux enseignements de l'étude de contexte

### 2.1. La qualité de l'air : une question très politique

La Ville de Marseille s'est directement mobilisée pour la qualité de l'air notamment à travers l'appel à signer la pétition « Stop à la pollution maritime » lancé en juillet 2022 par M. le Maire. La Ville annonce d'ailleurs à la page 51 de son Rapport de Développement Durable 2023 qu'elle souhaite, grâce aux résultats de l'EQIS « *porter auprès des acteurs et autorités décisionnaires (Etat, Métropole, Région, Grand Port Maritime de Marseille, etc.) les demandes de modification légales et/ou opérationnelles sur le territoire concernant les différentes sources de pollutions.* ».

Parallèlement, et comme dans d'autres métropoles françaises, la mise en œuvre de la Zone à Faible Emission (ZFE) fait l'objet de vifs débats opposants des arguments en lien avec la qualité de l'air, la transition écologique, la justice sociale, et le pouvoir d'achat des habitant.e.s. Par ailleurs, la réglementation européenne est en passe de se renforcer, durcissant encore les seuils en dessous desquels les États membres doivent maintenir l'exposition des populations.

La question de la qualité de l'air emporte donc des enjeux politiques à différentes échelles et est susceptible de faire l'objet de prises de position et d'interpellations croisées dans un contexte électoral (élections européennes) ou pré-électoral (élections municipales) au moment de la publication des résultats de l'EQIS prévue pour début 2025.

Les présentes recommandations sont formulées dans le souci de permettre au public de se saisir pleinement et des enjeux, le plus indépendamment possible des différentes échéances électorales et des jeux d'acteurs qu'elles impliquent.

### 2.2. Une étude qui ne pourra pas répondre à toutes les attentes qu'elle cristallise

#### **De nombreuses attentes sur les objectifs à atteindre**

Au fil des différents entretiens réalisés, des attentes non contradictoires mais très diverses ont été formulées au sujet de l'étude EQIS. Pour les différentes personnes rencontrées il s'agit à la fois de :

- documenter la qualité de l'air (objectif de production de connaissance)
- révéler des liens de cause à effet entre des pollutions et des affections (objectif de clarification)
- sensibiliser le grand public aux dangers liés à la pollution de l'air (objectif de publicité et de prévention)
- faire la preuve de la transparence de la Ville (objectif de confiance)
- interpellier les autres acteurs du territoire comme l'État, la Métropole ou le Grand Port Maritime de Marseille par exemple (objectif de plaidoyer).

#### **De nombreuses attentes sur les phénomènes à documenter**

Le périmètre de ce que peut documenter une EQIS n'est pas toujours appréhendé très précisément et permet aux différentes parties prenantes d'y projeter diverses attentes rattachées à la qualité de l'air :

- prendre en considération des témoignages d'habitant.e.s et des signalement de maladies ou de symptômes de la part des riverain.e.s de certaines installations
- montrer l'impact différencié des différents types de véhicule (les deux roues, les poids lourds et les véhicules individuels par exemple)
- anticiper l'impact d'un projet de chaufferie (CSR) dans la vallée d'Huveaune
- mettre en lumière des contrastes entre différents quartiers
- sensibiliser à la qualité de l'air intérieur
- etc.

Zoom sur l'étude Fos-Epseal : lancée en 2015 l'étude Fos-Epseal constitue une référence commune à un nombre important d'acteurs du territoire. Elle a été citée à de nombreuses reprises au cours des entretiens réalisés par les garant.e.s, soit pour illustrer la difficulté à créer du consensus autour de données en santé environnementale, soit pour valoriser la méthodologie consistant à apporter partir des témoignages et des symptômes présents parmi la population, pour y baser le protocole de recherche. Plusieurs personnes ont semblé attendre qu'une étude similaire puisse être déployée sur le territoire marseillais.

Ces différentes attentes sont le miroir du vaste scope des problématiques liées à la pollution atmosphérique et à la santé environnementale, à Marseille comme dans d'autres grandes agglomérations.

Cependant, l'étude EQIS ne porte d'une part que sur un objet précis : le lien entre des politiques d'aménagement du territoire et la diminution de pathologies ou de la mortalité liées à la pollution de l'air extérieur ; et d'autre part ne peut être efficace qu'à certaines conditions assez contraignantes.

Par exemple, on ne pourra observer les impacts sanitaires d'un scénario (c'est-à-dire une politique d'aménagement) que si :

- on observe des d'émissions de polluant chroniques et non ponctuelles
- la zone d'étude présente des niveaux d'exposition homogènes (ce qui exclut les « hotspots »)
- les émissions ont cours depuis au moins deux à trois années pour tenir compte de la variabilité des données
- la taille de la population observée est suffisante pour obtenir des résultats interprétables

Ces contraintes inhérentes à l'exercice statistique qu'est l'EQIS ne doivent pas pour autant invisibiliser les objectifs, les questionnements et les alertes qui ne pourraient pas être pris en charge dans ce cadre, comme par exemple sur :

- les impacts des particules ultrafines (PUF) qui ne font pas l'objet d'une réglementation à date, et donc pas non plus de mesures systématiques
- les pollutions ponctuelles et non chroniques ou plus localisées sur le territoire comme par exemple autour du projet d'unité de production de Combustible solide de récupération (CSR) dans la vallée de l'Huveaune
- la différenciation entre les différentes sources d'émissions routières que sont les véhicules individuels, les poids lourds et les deux-roues
- etc.

Les recommandations formulées dans ce bilan visent donc à identifier les attentes qui peuvent trouver une réponse dans le cadre de l'EQIS et à rediriger les autres vers un dispositif ad hoc.

### 2.3. Un tissu associatif fortement mobilisé

La préoccupation partagée des marseillaises et marseillais pour la qualité de l'air, telle que répercutée par l'« Enquête Santé Flash » menée en 2023<sup>4</sup> trouve un écho dans la mobilisation d'un nombre important de collectifs de riverain.e.s ou d'acteurs associatifs. Ces structures sont de nature variée : active à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers sur le cadre de vie (CIQ, Collectif anti-nuisances, Cap au Nord, associations de locataires...) à l'échelle de la ville sur la thématique des croisières (collectif Stop Croisière...), siège ou antenne locale d'associations nationales dédiées à la pollution de l'air (l'APPA, Respire...), associations écologistes mobilisées contre les pollutions et les modèles de société associés (Greenpeace, Alternatiba, Extinction Rébellion...).

Éducation populaire, diffusion de capteurs citoyens pour la mesure des polluants, blocage du Port, happenings, dépôt de plainte... leurs activités, taille, modes de mobilisation, rapports aux pouvoirs publics, historique sur le territoire marseillais sont très variés et toutes ne sont pas en lien. Sans avoir rencontré l'ensemble de ces structures, les garant.e.s font l'hypothèse que toutes n'auraient pas le même niveau d'intérêt pour une participation active à la conception des scénarios de l'EQIS, mais il est en revanche clair que ce tissu associatif témoigne d'un niveau d'exigence très élevé quant à la mise à disposition de données fiables et à la transparence observée sur les questions de pollution atmosphérique.

### 2.4. Un paysage participatif sur lequel s'appuyer

La ville de Marseille dispose d'un ensemble d'instances participatives d'ancienneté, de format et de dynamisme variable que les garant.e.s se sont efforcés de recenser au fil des entretiens de l'étude de contexte afin d'anticiper, autant que possible, les points d'accroche entre leurs recommandations et les lieux d'échange et de dialogue citoyen qui existent déjà.

Les dispositifs ayant été principalement signalés sont :

- l'Assemblée citoyenne du futur (ACF) : groupe de citoyen.ne.s composé de manière à disposer d'une certaine représentativité de la population marseillaise et qui dispose d'un mandat de 1 an pour travailler et formuler des recommandations aux décideurs sur quatre thématiques, dont deux leurs sont proposées par la ville et deux sont sélectionnées à leur initiative. L'assemblée sera renouvelée en septembre 2024.
- le Conseil communal de santé (CCS) : instance de dialogue entre les services de la ville et les acteurs de la santé publique à Marseille, composée de quatre collèges et auparavant structurée autour de cinq groupes de travail chargés de formuler des préconisations à court, moyen et long terme. Le Conseil est en cours de restructuration en vue de définir des modalités de fonctionnement plus pérennes.

---

<sup>4</sup> L'Enquête Santé Flash 2023 menée par la ville de Marseille menée auprès de 3000 répondant.e.s place la qualité de l'air en tête des enjeux de santé qui importent le plus devant treize autres items.

- les Comités d'intérêt de quartier (CIQ) : réseau associatif reconnu d'utilité publique composé d'environ 250 comités basés sur le maillage des anciens noyaux villageois, les CIQ se positionnent à la fois comme des structures d'animation de la vie locale et d'interface avec les acteurs économiques et politiques du territoire marseillais. Ils sont organisés en fédérations par arrondissement et disposent d'une structure de coordination à l'échelle de la ville avec la Confédération Générale des CIQ.
- le Conseil municipal des jeunes de Marseille : composé de 32 jeunes (un binôme paritaire par arrondissement) élu.e.s pour un an par les marseillais.e.s de 14 à 18 ans, cette instance représentative a pour objectif de collecter et de mettre en œuvre des actions en lien avec la jeunesse.

## 2.5. L'amélioration de la qualité de l'air : un exercice interdisciplinaire

Comme toute question de santé environnementale, les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé est par essence interdisciplinaire : à la croisée entre écologie et santé publique.

Les leviers susceptibles de réduire les émissions de polluants touchent quant à eux à toutes les dimensions de l'aménagement du territoire : les mobilités, le tourisme, les espaces verts, la rénovation thermique des bâtiments, la gestion des déchets, le développement industriel, etc.

Enfin, la réduction de l'exposition des populations implique également d'agir à différents niveaux : campagne de communication, actions de prévention, accompagnement de publics vulnérables...

Pour toutes ces raisons, le pilotage de l'EQIS-PA, les suites données aux résultats et d'une manière générale la prise en charge des enjeux liés à la santé environnementale exige un très haut niveau d'interdisciplinarité et donc des formes de pilotage adaptées.

L'implication de plusieurs élu.e.s à la fois dans le pilotage de l'étude mais plus largement dans sa conception (à travers l'atelier de travail du 21 mars 2024) témoigne d'un souci de transversalité au sein de la Ville. Cet exercice de « désilotage » entre les porte-feuilles des élu.e.s mais aussi entre les services et entre les différentes parties prenantes impliquées sur le territoire peut être non seulement soutenu mais aussi augmenté par un dispositif de participation puisque dans bien des cas les apports venant du public s'affranchissent naturellement de ce type de frontières.

Sans que cela puisse en aucun cas suffire à la justifier, la participation du public pourrait collatéralement jouer un rôle de moteur pour la conduite de projets transversaux, au service d'une meilleure prise en charge d'un défi complexe.

## 2.6. Un double impératif d'information et de prévention

Le rôle de la CNDP est de garantir l'information et la participation du public à l'élaboration des décisions qui concernent l'environnement. Dans un contexte où il s'agit justement de rassembler, de produire et d'analyser de nouvelles données, la question du droit à l'information est particulièrement prégnante, et d'autant plus qu'il coïncide avec un impératif de prévention : comprendre et connaître les risques pour adapter les comportements et éviter des impacts sanitaires lorsque cela est possible.

Les recommandations qui suivent tentent de tenir compte de la juxtaposition de ces deux objectifs d'information du public et de prévention sanitaire.

## 2. Recommandations des garant.e.s

### **Recommandation n°1 : Mettre en place un parcours d'information et de formation du grand public, se terminant par une réunion publique de rendu de l'étude**

#### **En bref, pourquoi cette recommandation ?**

- Un droit de suite pour les Marseillais.e.s qui ont exprimé une forte préoccupation sur la qualité de l'air via l'Enquête Santé Flash
- Une montée en compétence des Marseillais.e.s sur les enjeux liées à la qualité de l'air, et une politique de prévention renforcée
- L'explication de l'EQIS avant les résultats afin de bien tester la compréhension
- Une sensibilité accrue aux résultats de l'EQIS et aux mesures qui en découleront

Pour les raisons évoquées en pages 6 et 7 du présent rapport, les garant.e.s ont identifié que l'élaboration des scénarios de l'EQIS ne constitue pas un objet adapté à la participation du grand public en raison du nombre de contraintes techniques induites par la dimension statistique de l'étude et de la faible marge de manœuvre qui en découle.

**Plutôt que de faire participer le grand public sur un objet trop restreint, les garant.e.s recommandent de proposer - comme un « droit de suite » à l'Enquête Santé Flash qui signalait « la qualité de l'air ambiant » comme la plus grosse préoccupation de santé des marseillais.e.s, un parcours d'information et de formation sur la qualité de l'air, en trois étapes.**

1. Présence dans l'espace public avec un « stand café » avec un.e médiateur.ice pour engager la discussion sur la qualité de l'air. Recueil des perceptions, avis et questions du public sur la base d'un questionnaire souple administré de vive voix au cours des discussions.
2. Invitation à un « cours du soir » organisé en lien avec les CIQ ou toute autre instance de dialogue citoyen qui soit en capacité d'accueillir et de mobiliser largement dans les différents quartiers de Marseille (un minimum de 4 ou 5 dates réparties sur différents quartiers doivent pouvoir être proposés).
3. Possibilité de poursuivre son engagement via des ateliers de fabrication de capteurs citoyens et l'inscription au sein d'un réseau de mesure citoyenne de la qualité de l'air.

Ces trois étapes sont complétées par la création d'un espace en ligne dédié sur le site de la ville pour retrouver les supports et ressources utilisées dans le cadre des « cours du soir » et des ateliers de mesure citoyenne.

Les étapes N°1, 2 et 3 sont animées par des associations indépendantes et spécialisées comme AtmoSud (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air), l'APPA, pourquoi pas en lien avec des acteurs experts en matière d'éducation populaire comme Les Petits Débrouillards.

A noter : les problématiques abordées au fil de ce parcours doivent pouvoir également porter sur la qualité de l'air intérieur, qui constitue un volet essentiel de l'effort de prévention.

### Zoom sur l'étape n°2

Intitulée « cours du soir » cette étape doit s'entendre comme une véritable démarche d'éducation populaire. Il s'agit d'un lieu de partage des savoirs et de montée en compétence collective, non d'un lieu de débat et d'interpellation des pouvoirs publics. Le partage des savoirs doit démarrer de manière très horizontale, en partant des questions, des représentations et des savoirs déjà présents parmi les participant.e.s. et une injection progressive d'informations complémentaires qui doivent permettre de stabiliser les connaissances des participant.e.s sur les points suivants :

- Ce que l'on sait : les polluants nocifs, leurs principales sources d'émission, etc.
- La réglementation (OMS, Europe, France...)
- La situation de la Ville de Marseille dans ce panorama
- Ce qui fait débat : les effets exacts sur la santé, le rôle des particules ultrafines, l'effet cocktail, etc.
- Présentation de l'EQIS : objectifs et méthodologie
- Ce qu'on peut faire : à une échelle individuelle, ou collective
- Invitation à approfondir autour d'un atelier « mesures citoyennes »

Ce dispositif d'information et de formation est donc propice d'une part à présenter la démarche EQIS (ses objectifs et sa méthodologie...) et d'autre part à faire remonter des sujets de préoccupation susceptibles de faire remonter à l'équipe projet de l'EQIS de quoi nourrir, le cas échéant, les scénarios de l'étude.

**Le parcours se termine par une réunion publique ouverte à tous et à toutes pour faire le bilan du dispositif d'information et de formation, et présenter largement les résultats de l'EQIS.**

### **Recommandation n°2 : travailler les scénarios de l'EQIS avec les acteurs associatifs.**

#### **En bref, pourquoi cette recommandation ?**

- Une marque d'ouverture, de considération et de transparence de la part des services de la ville à destination des acteurs associatifs dans toute leur diversité
- Une mise en commun des expertises techniques et citoyennes pour améliorer les scénarios de l'EQIS
- Jeter les bases d'un dialogue élargi sur les questions de santé environnementale (cf. recommandation n°3)

Comme mentionné aux pages 6 et 7, l'élaboration des scénarios à tester dans le cadre de l'EQIS est relativement contrainte par un ensemble d'exigences statistiques. Cette étape offre donc peu de marges de manœuvre dans la conception méthodologique de l'étude, mais il convient d'exploiter celles qui existent en proposant aux acteurs associatifs impliqués sur la qualité de l'air de *challenge* les scénarios d'étude de l'EQIS.

**Les garant.e.s recommandent que soit organisée dans un premier temps une réunion de travail avec un ou plusieurs représentant.e.s de l'ensemble des associations impliquées sur les questions de pollution et dans un second temps un atelier de co-conception des scénarios de l'EQIS avec les associations intéressées par la démarche.**

La première rencontre doit permettre :

- d'inviter largement, et même au-delà des associations directement impliquées sur la qualité de l'air (par exemple : des associations écologistes comme Alternatiba ou la Fresque du Climat, ou des associations d'usagers comme la FNAUT...)
- de présenter les objectifs et la méthodologie de l'EQIS (ce que peut faire cette étude, ce qu'elle ne peut pas faire, qui fait quoi et détient quelles données...) et le principe de définition des scénarios étudiés
- d'identifier les structures intéressées pour s'impliquer dans une réflexion plus approfondie sur les scénarios (cf. la deuxième rencontre)
- de recenser plus largement les questions et attentes liées à la pollution atmosphérique (y compris celles qui seraient en dehors du périmètre de l'EQIS) en vue d'entamer la réflexion sur la recommandation n°3.

La deuxième rencontre doit permettre :

- De discuter les scénarios pré-identifiés par l'équipe en charge de piloter l'EQIS (pertinence, périmètre, publics etc.)
- D'en proposer d'autres le cas échéant

### **Recommandation n°3 : préfigurer une instance pérenne de dialogue territorial et scientifique sur la santé-environnementale**

#### **En bref, pourquoi cette recommandation ?**

- Aller au-delà de l'EQIS en prolongeant et amplifiant son héritage participatif à travers la création d'une instance pérenne de dialogue territorial sur les questions de santé environnementale en général (étendue avec les autres partenaires compétents (Etat, Port, Métropole)
- Entretenir un lien de proximité avec les associations et les Marseillais.e.s sur les questions de santé environnementale
- Favoriser l'accès de la Ville et de ses administré.e.s à l'expertise scientifique
- Impliquer l'Etat, le GPMM, la Métropole aux côtés des acteurs associatifs et citoyens
- Créer un lieu d'interdisciplinarité à même de prendre en charge, de manière décloisonnée la complexité des enjeux de santé environnementale, dans une perspective « Une seule Santé »<sup>5</sup>

---

5 Définition de l'OMS : « Le principe « *Une seule santé* » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes (...) L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à fonder le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s'agit également de répondre au besoin collectif en eau potable, en énergie propre, en air pur, et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement

Comme mentionné à plusieurs reprises, l'EQIS ne pourra pas prendre en charge l'ensemble des questionnements et alertes qui pourraient être ou sont déjà formulées sur le territoire par différentes parties prenantes (acteurs associatifs mais aussi élu.e.s ou chercheur.euse.s...) sur la pollution atmosphérique.

Il existe par ailleurs un nombre important d'autres questions de santé environnementales qui font l'objet de préoccupations sur le territoire, comme en témoigne l'« Enquête Santé Flash » qui positionne cinq autres questions de santé environnementale (la présence de nuisibles, l'exposition au bruit, la qualité des sols, l'accès à une alimentation de qualité et les difficultés liées à la qualité du logement) juste derrière « la qualité de l'air ambiant », et avant la question de l'accès aux soins.

Or il n'existe pas à ce jour, sur le territoire de Marseille, ou englobant le territoire de Marseille, d'espace de dialogue qui permette aux décideurs (Ville, Métropole, Etat), aux acteurs économiques, aux associations environnementales et aux citoyen.ne.s d'échanger avec la communauté scientifique sur ces questions particulièrement délicates, parfois controversées et importantes dans leurs implications sur la santé.

**Les garant.e.s recommandent donc de préfigurer la création d'un espace de dialogue pluri-acteurs, centré sur l'expertise scientifique et dédié à la prise en charge des questions de santé environnementale dans leur dimension systémique (interdépendance de la qualité des milieux de vie, de la biodiversité et de la santé humaine, cf. approche «Une seule santé»).**

Doté d'une personnalité juridique, d'un portage financier et d'une gouvernance qui lui permette de s'inscrire durablement dans le paysage marseillais d'une part et de placer l'expertise scientifique au cœur de son fonctionnement d'autre part, cet espace de dialogue devra permettre de créer les conditions de confiance et de transparence nécessaires à la prise en charge de questions environnementales et sanitaires complexes, entre les différents acteurs du territoire. Une dimension de veille, de signalement et d'interpellation citoyenne au sein de ce dispositif devrait être considérée.

La préfiguration de cette instance doit pouvoir se faire autour d'une phase d'expérimentation bien délimitée et la pollution atmosphérique semble être un objet adapté en tant qu'il présente des zones d'incertitudes scientifiques et qu'il oblige à l'interdisciplinarité.

Le SPPPI PACA et l'Institut Eco-citoyen de Fos-sur-Mer représentent deux sources d'inspiration très importantes à proximité immédiate du territoire Marseillais et doivent pouvoir être impliqués autant que possible dans cette phase d'expérimentation.

Une mission de conseil méthodologique ad hoc de la CNDP pourrait être sollicitée pour accompagner cette expérimentation de manière à assurer la prise en compte de

---

durable. <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health>

l'ensemble des retours d'expérience issus de structures similaires sur le territoire national.

#### **Recommandation n°4 : un panel d'étudiant.e.s pour un temps fort d'interpellation sur la base des résultats de l'EQIS**

##### **En bref, pourquoi cette recommandation ?**

- Mobiliser les forces vives de la ville, sa jeunesse, et plus particulièrement les futur.e.s professionnel.le.s qui auront à gérer les enjeux de qualité de l'air dans les secteurs de la santé, de l'aménagement du territoire, du bâtiment, de la petite enfance, etc. en créant un panel chargé de débattre et d'interpeller sur la base des résultats de l'EQIS  
- Créer un temps fort de « mise à l'agenda » des enjeux liés à la qualité de l'air à travers un évènement de type « grand oral » ou la jeunesse questionne les décideurs sur la mise en œuvre de mesures suite aux résultats de l'EQIS

Si les recommandations n°1 et n°3 débordent le périmètre strict de l'EQIS, il ne s'agit pas de négliger les résultats importants qui en sont attendus et qui rappelons-le devront permettre de rattacher des scénarios (par exemple : limitations du trafic routier et maritime, modernisation des équipements de chauffage...) à des impacts sur le plan sanitaire (par exemple : mois d'espérance de vie en plus ou nombre d'hospitalisations en moins...).

Ces scénarios et leurs impacts sanitaires constituent certes un matériau de communication important pour la Ville mais également un matériau d'entrée particulièrement intéressant pour mettre en débat une politique de réduction de la pollution atmosphérique, avec les nécessaires compromis, avancées et arbitrages nécessaires à l'obtention de résultats tangibles.

**Pour mener ce débat, les garant.e.s recommandent de réunir un panel d'étudiant.e.s issus de filières variées et complémentaires (médecine, environnement, urbanisme, bâtiment, petite enfance...) qui aura la charge d'examiner les différents leviers à disposition pour réduire les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique et d'interpeller les décideurs sur leur activation, lors d'une série d'auditions ouvertes au public.**

**Les résultats de ces auditions seront portés à connaissance du public par une publication dédiée dans la presse quotidienne régionale.**

Un tel dispositif pourrait être accompagné par la CNDP afin de garantir la bonne composition du panel, les conditions de son information et d'organisation des auditions.

## Annexe : liste des entretiens menés par les garant.e.s dans le cadre de l'étude de contexte.

### A la Ville de Marseille :

- La première adjointe au Maire en charge de l'action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, de la santé publique, de la promotion de la santé, du sport santé, du conseil communal de santé, de la santé environnementale, des affaires internationales, de la Coopération – Ville de Marseille
- L'adjointe au Maire en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville – Ville de Marseille
- L'adjoint au Maire en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable – Ville de Marseille
- L'adjoint au Maire en charge de la transition écologique, de la lutte et de l'adaptation au bouleversement climatique et de l'assemblée citoyenne du futur – Ville de Marseille
- L'adjoint au Maire en charge de la démocratie locale, de la lutte contre les discriminations, de la promotion des budgets participatifs et du service civique – Ville de Marseille
- La responsable du service participation – Ville de Marseille
- Le directeur du Lab' d'innovation et transformation des politiques publiques – Ville de Marseille
- La cheffe de projet santé en charge de piloter le Conseil Communal de Santé (CCS) – Ville de Marseille

### Autres structures parties prenantes de l'EQIS :

- L'Agence régionale de santé (ARS) PACA
- L'observatoire de la qualité de l'air AtmoSud
- Le cabinet de conseil Ramboll

### Personnalités qualifiées :

- Le directeur général de la DREAL PACA
- Les référent.e.s qualité de l'air de la Métropole
- Le Président du directoire du port de Marseille
- La déléguée générale du SPPPI PACA
- Le directeur de l'Institut Eco-citoyen de Fos-sur-Mer
- Le président de l'association pour la prévention de la pollution de l'air (APPA)
- La présidente de la commission d'enquête publique sur le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) Ile-de-France
- Le garant de la concertation sur le projet Réponses
- La société de conseil 2Concert chargée d'animer la même concertation

### Associations :

- Cap Au Nord
- Collectif Stop Croisières
- Collectif Anti-Nuisance (CAN)